

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Band: 130 (1988)

Rubrik: Die GST-Familie stellt sich vor

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DIE GST-FAMILIE STELLT SICH VOR



Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin

In den späten sechziger Jahren begannen sich die Kleintierpraktiker der umliegenden Länder in nationalen Fachverbänden zu organisieren. Die rasch ansteigende Zahl von Klein- und Heimtieren liess auch in der Schweiz den Wunsch wach werden, eine eigene Fachsektion der Kleintierpraktiker zu gründen.

So haben 1969 vier Kollegen zu einer Gründungsversammlung eingeladen. An dieser Zusammenkunft waren fünfzig Kolleginnen und Kollegen anwesend. Der tatkräftige Mentor dieser jungen Fachsektion namens Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin (SVK) war Prof. Ulrich Freudiger. Zunächst galt es, Statuten zu erarbeiten, und bald folgte ein Reglement für den Umgang mit den Medien. Viel Zeit nahm die Schaffung des Spezialistentitels FVH und des Pflichtenheftes für Lehtierärzte in Anspruch.

In den letzten vier Jahren waren es vor allem Vertreter der SVK, die sich in zäher Arbeit mit den Voraussetzungen für eine Anerkennung des Berufes «Tierarztgehilfin» befassten. Diese Gruppe verfasste ein Skriptum als Ergänzung zum deutschsprachigen Lehrbuch.

Wurden anfänglich die Jahresversammlungen im Tierspital Bern in bescheidenem Rahmen mit ein bis zwei Vorträgen an einem einzigen Tag durchgeführt, müssen heute wegen der hohen Teilnehmerzahlen die Möglichkeiten von Kongresszentren in Anspruch genommen werden. Die Tagungen erstrecken sich über zwei volle Tage und erfreuen sich dank des hohen wissenschaftlichen Niveaus, zu dem auch international bekannte Fachleute als Referenten beitragen, im ganzen deutschsprachigen Raum allgemeiner Anerkennung und Beliebtheit.

Die Kleintiermedizin hat in den letzten Jahren eine enorme Entwicklung erfahren und ein hohes fachliches Niveau erreicht. Durch die Verbindung der Kleintierpraktiker untereinander und die Ermöglichung wissenschaftlicher Kontakte zwischen Kollegen verschiedener Länder hat die SVK, die heute bereits gut 350 Mitglieder zählt, sicher einen Teil zu diesem erfreulichen Zustand beigetragen.

Gerade auf dem Gebiet der Weiterbildung jedoch würde Stillstand Rückschritt bedeuten. Konnten noch vor zehn Jahren die Bedürfnisse für eine Hebung des fachlichen Niveaus durch die eingeführten Weiterbildungsveranstaltungen und das Konzept des Spezialistentitels befriedigt werden, muss die SVK heute neue Ideen entwickeln, um einen effizienten Beitrag an ein Gesamtkonzept der Weiterbildung leisten zu können.

Äussere Zwänge, wie Finanzierungsprobleme, Personalstopp an den Hochschulen, Belastung der Fakultäten durch die kaum mehr tragbaren hohen Studentenzahlen und die ständig steigende Erwartungshaltung der Tierbesitzer und Zuchtverbände an die Kleintiermedizin müssen von den Standesorganisationen als solche akzeptiert werden. Gleichzeitig können sie aber auch Ansporn sein, geeignete Initiativen zu ergreifen und dadurch die Entwicklungsrichtung der Kleintiermedizin bewusst mitzubestimmen.

In den kommenden Jahren wird es eine der Hauptaufgaben der SVK sein, die Eigenverantwortung der Mitglieder und ihr aktives Engagement neben die Leistungen der politischen Instanzen und der Hochschulen zu stellen, damit in der Zusammenfassung aller Mittel genügend Weiterbildungsmöglichkeiten für alle Tierärzte geschaffen werden können.

Das vorrangige Ziel der «Einflussnahme auf die Ausbildung und die wissenschaftliche Weiterbildung der Tierärzte auf dem Gebiet der Kleintiermedizin» kann die Vereinigung in Zukunft nur erreichen, wenn sie sich auch auf standespolitischem Gebiet durch eine intensiviertere, ideenreiche und aktive Arbeit auszeichnet. Eine SVK, die sich dieser Herausforderung selbstbewusst stellt, darf optimistisch in das dritte Dezennium ihres Bestehens treten.

Dr. René Equey und Dr. Ulrich Flückiger

Association suisse de médecine équine

Loin de vouloir rivaliser en âge avec notre Société mère, la SVS, nous fêtons tout de même nos dix ans d'existence. C'est en effet sous l'impulsion du Pr Heinz Gerber, des Dres Hektor Leuenberger, Alfred Krähenmann, Reto Straub et du soussigné, que le 30 septembre 1978 lors des Journées Vétérinaires Suisses de Fribourg fut fondée une «Section des maladies équines de la Société des Vétérinaires Suisses» et ce en toute petite assemblée constitutive, qui approuva les statuts.

Des statuts très brefs qui stipulent:

1. Perfectionner les connaissances du vétérinaire dans le domaine des maladies du cheval, de la prophylaxie, du maintien des chevaux, de l'alimentation et de l'élevage.

2. Faire valoir son influence sur la formation universitaire et post-universitaire des vétérinaires dans ce domaine spécifique de l'équine et ainsi contribuer à élever le niveau des vétérinaires s'adonnant à cette spécialité.

3. Etre consultée lors de publication de lois ayant trait à ce domaine.

4. Il appartient au comité, de choisir les moyens propres pour atteindre ces buts. C'est à l'assemblée générale du 27 septembre 1980 à Lucerne que l'on rebaptisera la section en «Association suisse de médecine équine» (ASME).

Afin d'assurer une information irréprochable et de pouvoir orienter à tous niveaux, l'ASME devient membre de la «Fédération Suisse des Sports Equestres», puis membre de la «World Equine Veterinary Association» en avril 1986.

Comme le constatait le Président Heinz Gerber dans son dernier rapport présidentiel en 1982, la petite section a beaucoup prospéré depuis sa fondation puisque nous comptons aujourd'hui 160 membres. Cet intérêt et cette motivation à rentrer dans les rangs de l'Association est vraisemblablement dû à la diversité et à la complémentarité des programmes scientifiques durant ces dix dernières années.

De l'identification équine aux dernières méthodes pointues d'investigations en gynécologie presque tous les sujets ont été traités, de manière théorique et souvent pratique. La bonne fréquentation des derniers congrès montre que votre comité, suivant les vœux de nos membres, exécute son mandat pour le mieux.

Le dernier congrès de chirurgie équine et médecine des sports équestres de Genève associé au CSI-W, qui a réuni plus de 300 participants venus écouter une cinquantaine de conférenciers, a permis à chacun de revoir ses connaissances de base en matière d'examen de l'appareil locomoteur et d'y réfléchir le soir au concours.

Consultée directement, soit par le biais de la «Fédération Suisse des Sports Equestres», sur l'application de la loi fédérale sur la protection des animaux, et en particulier sur la lutte contre la médication (dopage) et la névrectomie, l'Association a toujours montré une attitude très claire, malheureusement l'application d'une telle loi dans le terrain sans autres bases juridiques que la loi et son ordonnance n'est pas toujours aussi aisée qu'on pourrait l'imaginer.

En effet les règlements cantonaux en la matière, le fédéralisme, la différence de traitement entre les sanctions des Autorités sportives et du droit pénal, l'ingérence des règlements internationaux permettent encore à chaque infraction en matière de médication de trouver une échappatoire blessant l'opinion du public et la nôtre.

Après plusieurs séances réunissant les instances sportives, l'Office vétérinaire fédéral, les représentants cantonaux, des délégués de nos deux Facultés vétérinaires et l'ASME, une ébauche de directives pour une «saine» application de cette loi et de son ordonnance devrait sortir prochainement et espérons permettre de mieux régler ces infractions en matière de protection des animaux et contribuer à une pratique propre des sports équestres, que ce soit de la randonnée aux courses les plus prestigieuses.

Autres tâches importantes mais plus discrètes ont été confiées au comité de l'Association, telle que les problèmes de déontologie, de tarification, de l'octroi des titres de spécialistes équins, toutes très diverses et souvent délicates à traiter et qui obligent le comité à se réunir souvent. Le

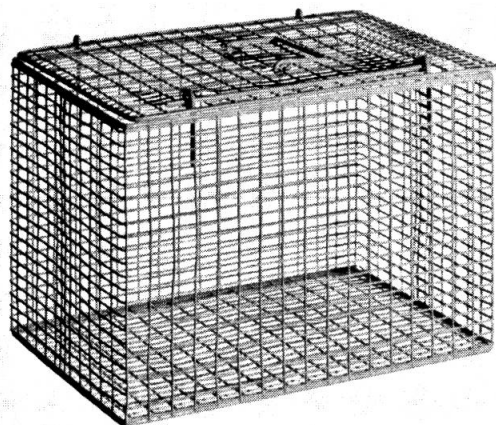
plus gros de l'activité de l'Association est sans nul doute vouée à la préparation des journées, des congrès scientifiques et dans un proche avenir nous avons un symposium sur l'examen d'achat dans la deuxième moitié 1988, une journée sur l'alimentation équine et les soins dentaires au printemps 1989.

A voir l'encourageante participation à nos journées ou congrès scientifiques, il doit exister de nos jours un besoin de se retrouver pour approfondir nos connaissances, pour échanger nos opinions, parler de nos expériences et enfin de renouer des contacts avec des Consœurs et Confrères, avec des Amis.

N'oublions pas la large contribution de nos membres, comme organisateurs, conférenciers et participants aux congrès des associations voisines, je pense en particulier à «l'Association Vétérinaire Equine Française», avec laquelle nous entretenons d'étroites relations, puisque un membre de l'ASME fait partie de leur «Bureau» et avec laquelle nous préparons le congrès des pays francophones des 16, 17 et 18 décembre prochain à Paris.

L'avenir de notre Association se doit de respecter nos statuts et de permettre ainsi à nos membres, de loin pas tous spécialisés en équine, mais qui ont goût à cette spécialité, qui apprécient le cheval, d'avoir toujours la possibilité de suivre l'évolution de la médecine équine, de la chirurgie équine, des techniques «derniers cris» tempérées quelque peu par des Experts en la matière, que ce soit sur des points très scientifiques, voire sur des thèmes plus philosophiques cherchant à concilier les exigences des performances sportives, le dopage et une attitude correcte et honnête envers notre ami le cheval.

Pierre Chuit, Président de l'ASME



Unsere bewährten

Katzenkäfige

für den Tierarzt

- aus plastifiziertem Metall
- 46 x 31 x 31 cm Höhe
- grössere Modelle lieferbar
- **UNSER PREIS: Fr. 58.50**

INDULAB AG Telefon 085/6 65 84
Postfach 238 Telex 855345
9470 Buchs

ofa
ofa
ofa

*Ihr Partner
für Ihre Werbung*

*Departement Zeitschriften
Beckenhofstrasse 6
8035 Zürich
Telefon 01/361 20 30*